



## Déclaration préalable de la FSU Picardie au CTA du 20 janvier 2012

Monsieur le Recteur,

La loi de finances organise une nouvelle saignée des moyens consacrés au système éducatif : 5700 suppressions d'emplois dans le 1er degré public, 6550 suppressions d'emplois dans le second degré public, suppressions de 400 emplois administratifs à la rentrée 2012. Notre responsabilité syndicale est d'alerter sur les conséquences de ces décisions qui portent à 70000 le nombre d'emplois supprimés en 5 ans.

Elles vont à l'encontre des besoins d'éducation et de formation des jeunes quand la formation, les qualifications et la recherche devraient être des priorités particulièrement en période de crise.

Alors que le chef de l'État retient l'emploi parmi les priorités de l'action de son gouvernement, ces suppressions participent de la progression du chômage, développent la précarité des non-titulaires dont une proportion importante est recrutée sur des contrats courts et discontinus. Elles dissuadent les étudiants de se présenter aux concours de recrutement.

Dans notre académie c'est un total de 491 postes qui sont supprimés :

- -14 postes dans les services administratifs et établissements scolaires ;
- -235 dans le premier degré pour -1103 élèves (-593 pour le préélémentaire) ;
- -242 postes pour 148 élèves en plus dans le second degré avec -38 postes dans les collèges pour 1195 en plus et -176 postes dans les moyens pour les lycées et les lycées professionnels.

La transformation de postes en HSA notamment en collège est une provocation pour les collègues qui en plus de voir les effectifs par classes augmenter vont devoir travailler plus pour gagner presque autant.

Ces suppressions dégradent les conditions de travail de tous, élèves et personnels.

Parce que la FSU :

- refuse les suppressions de postes et demande des créations dans des catégories particulièrement sous-dotées (CPE, personnels de surveillance, personnels médico-sociaux) ;
- demande le retrait du projet de réforme de l'évaluation et de l'avancement des personnels enseignants, qui s'inscrit dans la mise en place du « nouveau management public » déjà appliqué ailleurs (personnels administratifs, de l'enseignement supérieur...) et qui se traduirait dans le premier degré par une évaluation en dehors du contexte de la classe et du geste professionnel et dans le second degré par des professeurs entièrement sous la coupe du chef d'établissement ;
- refuse la réorganisation des services des Inspections Académiques (IA) qui remet en cause la gestion départementale des Professeurs des Ecoles et induit une mutualisation dont l'unique objectif est de servir de levier à de nouvelles suppressions de postes administratifs.

Elle décide :

- de boycotter du Comité Technique Académique (CTA) du 18 janvier, faisant ainsi de cette date une première étape de mobilisation au niveau académique,
- d'appeler les personnels de l'éducation nationale à un rassemblement/manifestation devant le rectorat d'Amiens le 25 janvier à 14h, jour de convocation d'un deuxième CTA,
- d'obtenir la consultation du CTA sur le projet académique du Recteur,
- d'apporter son soutien à la grève avec manifestation nationale du 31 janvier,
- d'organiser, en fonction du calendrier spécifique de chaque département, des actions départementales dans le courant du mois de février.